



FORMATION INITIALE DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

Référence : PREVO3

Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de situations dangereuses repérées
- Situer le cadre juridique de son intervention
- Etre capable de reconnaître les risques menaçant la victime et gérer les situations d'accidents.
- Etre capable de supprimer, d'isoler ou de soustraire la victime au risque sans s'exposer elle-même.
- Etre capable d'examiner la victime avant d'alerter les secours. Effectuer l'action appropriée à l'état de la victime afin d'éviter l'aggravation en attendant les secours.

Public :

- Salarié de l'entreprise désireux de connaître les gestes qui sauvent en privé et dans le monde du travail.

Près-requis :

- Accessible à tout salarié correspondant au public ci-dessus

Durée :

- 2 journées, soit 12 heures

Conditions de réalisation :

- **4 stagiaires minimum**
- **10 stagiaires maximum** pour 12h de formation (*prolongement d'1 heure / stagiaire supplémentaire jusqu'à concurrence de 14*)

VISEO

Z.I des Marais

76340 BLANGY-SUR-BRESLE

Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09

conseil@viseo-formation.fr

www.viseo-formation.fr

Programme :

1. LE SAUVETAGE-SECOURISME DU TRAVAIL

- Situer le cadre juridique de son intervention

2. ETRE ACTEUR DE LA PREVENTION DES RISQUES DANS SON ENTREPRISE

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la(des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

3. REALISER UNE PROTECTION ADAPTEE

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime sans s'exposer soi-même

4. EXAMINER ET FAIRE ALERTE

- Examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

5. SECOURIR LA(LES) VICTIME(S) DE MANIERE APPROPRIEE

- A l'issue de l'examen, déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre
- Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée :
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas, elle respire
 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas (réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation)



FORMATION INITIALE DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

Référence : PREV03

Programme :

- Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés
- Réaliser un suivi de la victime dans l'attente des secours en vue de détecter l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés, en cas d'évolution de l'état de la victime

6. EPREUVES CERTIFICATIVES

- Epreuve certificative n°1 : mises en situation
- Epreuve certificative n°2 : entretiens

Evaluation et admission des candidats :

Pour obtenir le certificat SST le candidat devra :

- faire face à un accident du travail simulé
- répondre à un questionnaire simple de la part du formateur sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention
(et avoir suivi l'ensemble de la formation)

Peut-être présent le Médecin du Travail, un représentant de la CARSAT-Normandie.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés. Mannequins pour la réanimation cardio-ventilatoire et le bouche à bouche, accessoires factices pour mises en scène de situation d'urgence (plaies, colorant, outils coupants...)

Moyens d'encadrement : Formateur SST expérimenté

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action : Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur.

Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.

L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée aux travers d'exercices et de mises en situation tout au long de la formation et à la fin de celle-ci.

VISEO

Z.I des Marais

76340 BLANGY-SUR-BRESLE

Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09

conseil@viseo-formation.fr

www.viseo-formation.fr